

Gymnase de la Malcombe - Vol de vélo du 20 août 2004 - Paiement d'une indemnité de sinistre

M. l'Adjoint DAHOUÏ, Rapporteur : Dans la nuit de 19 au 20 août 2004, un vélo Taxi prêté par l'association Ludothèque du Doubs à la Ville de Besançon pour la manifestation VITAL'ETE a fait l'objet d'un vol au gymnase de la Malcombe.

Ce sinistre, d'un montant de 460 €, a été déclaré à l'assureur de la Ville en responsabilité civile dans le cadre des objets confiés.

Après déduction faite de la franchise d'un montant de 200 €, l'assureur a transmis un chèque de 260 € à l'ordre de l'association Ludothèque.

En conséquence, la Ville doit prendre en charge le montant de la franchise.

L'Assemblée Communale est invitée à en décider et à autoriser la dépense de cette indemnité de 200 € sur le chapitre 011.020.616.20000.

«Mme Corinne TISSIER : Juste un petit point d'information dont on reparlera plus tard. La Ville va participer, en partenariat avec l'association des usagers de la bicyclette, à une opération pour lutter contre le vol des vélos avec un marquage des vélos et un fichier national, je vous en reparlerai plus tard.

M. LE MAIRE : C'est un cavalier sur le vélo !

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, profitez-en bien avec vos familles, vos enfants».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 décembre 2004.